

Rappel des mesures prises par la ville et l'agglomération depuis le début de la crise



Rappel des mesures prises par la ville et l'agglomération depuis le début de la crise

Depuis le début de la semaine dernière, plusieurs mesures de confinement ont été prises par la ville et l'agglomération pour limiter les risques de propagation du virus :

- Les écoles, les lieux et les espaces de loisirs, les parcs et jardins, les Berges du Gers, la plupart des services publics municipaux et intercommunaux accueillant du public sont fermés jusqu'à nouvel ordre.
- Maintien des services indispensables tels que collecte des ordures ménagères, distribution d'eau potable, sécurité publique, déclarations de naissance ou de décès, etc.
- Maintien des marchés de plein vent sous conditions
- Instauration de la gratuité du stationnement pendant toute la durée de la crise.
- Mise en place d'un service de garde d'enfants pour les familles dont l'un des parents est réquisitionné pour gérer la crise sanitaire (personnels soignants, agents de préfecture, forces de sécurité, etc.)
- Mise en place avec Keolis d'un service gratuit de transport en commun à la demande
- Activation du dispositif personnes vulnérables : la ville prend contact avec toutes les personnes qui se sont inscrites au fichier des personnes isolées et vulnérables.

Toutes les informations concernant le fonctionnement des services de la Ville sont communiquées sur le site www.mairie-auch.fr. Le standard de la Ville reste joignable au 05 62 61 66 00.

Pour les demandes d'informations concernant le coronavirus et le plan gouvernemental de prévention et de gestion des risques, composer le numéro vert national dédié au 0800 130 000.

Transports en commun : les bus maintenus, mais uniquement à la demande

Toutes les lignes de bus sont maintenues sur réservation auprès de l'antenne locale du réseau Alliance. Dans ces circonstances exceptionnelles, l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne a décidé de la gratuité du transport. Des mesures ont également été prises pour assurer les meilleures conditions de sécurité sanitaire : bus régulièrement désinfectés, distances minimales imposées entre les voyageurs et confinement du conducteur. Renseignements complémentaires sur le site du réseau alliance : www.alliance-bus.com

Les marchés de plein vent maintenus sous condition

En accord avec la préfecture et sauf avis contraire du Gouvernement dans les heures qui viennent, les marchés de plein vent sont maintenus sous certaines conditions. Ces marchés sont en effet des lieux d'approvisionnement en produits alimentaires de première nécessité. Les marchés de plein air ne sont pas des lieux où le risque est plus élevé que dans un magasin fermé. Afin de renforcer davantage la sécurité sur ces lieux, des règles strictes sont imposées pour limiter les risques de contamination. Ainsi, les stands doivent être suffisamment éloignés les uns des autres. Les échanges entre personnes doivent être limités au strict nécessaire. Les distances de sécurité entre chacun doivent être absolument respectées. La police municipale est pleinement mobilisée pour veiller au respect de ces règles. La décision de laisser les marchés ouverts sera constamment réexaminée en fonction des évolutions de la situation.

Economie : des cellules de crise pour les entreprises

Les chambres consulaires, l'Etat et la Région Occitanie ont mis en place des cellules de crise au profit des entreprises. Si vous êtes artisan, commerçant ou chef d'entreprise, vous pouvez vous informer en cliquant sur l'un des liens ci-dessous :

- CCI : <https://www.gers.cci.fr/actualites/covid19-premiermesurespour-les-entreprises-annoncees-par-le-gouvernement.html>
- Chambre d'agriculture : <https://gers.chambre-agriculture.fr/covid19/>
- Chambre de Métiers et de l'artisanat : <https://www.cma-gers.fr/>
- Conseil régional d'Occitanie : <https://www.laregion.fr/Des-actionssur-mesure-pour-preserver-les-entreprises>